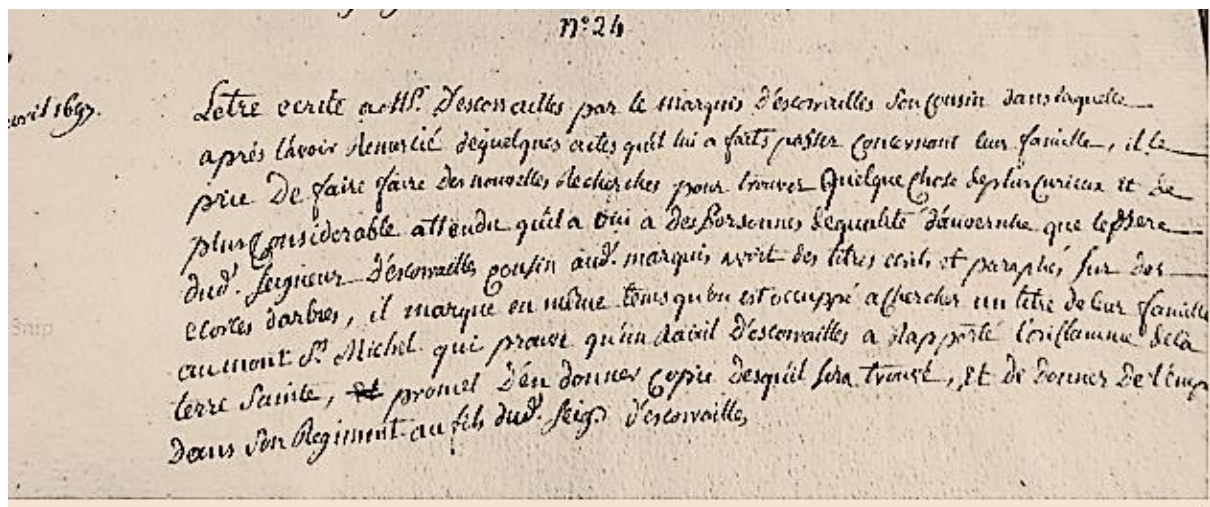


ORIFLAMME ET PAPYRUS

En 1778, le propriétaire du château de La Vigne, Messire Philippe d'Humières d'Escorailles, seigneur et baron d'Escorailles, Ally, Chaussenac et autres places décida de mettre de l'ordre dans les archives du château. Pour ce faire il s'adressa à un feudiste connu, J-B Cavaignac de Maurs qui se déplaça sur les lieux pour inventorier et classer toutes les pièces contenues dans lesdites archives. Sur la base de ce classement, J-B Cavaignac établit une liste chronologiques des documents inventoriés avec, pour chacun d' eux, un bref résumé de son contenu, le tout relié dans un volume *in folio* portant le titre suivant : « Inventaire général de tous les titres et autres pièces généralement quelconques composant les archives de Messire Philippe d'Humières d'Escorailles, seigneur et baron d'Escorailles, Ally, Chaussenac et autres places fait par J-B Cavaignac, commissaire à terrier, aux archives dudit seigneur en juillet et août 1778 »¹. Parmi les documents inventoriés se trouve une lettre écrite le 28 avril 1697 au seigneur de La Vigne de l'époque par un sien cousin marquis d'Escorailles, lettre résumée comme suit par le rédacteur du catalogue :



Transcription

Lettre écrite à Mr d'Escorailles par le marquis d'Escorailles son cousin dans laquelle après l'avoir remercié de quelques actes qu'il lui a faits passer concernant leur famille, le prie de faire faire de nouvelles recherches pour trouver quelque chose de plus curieux et de plus considérable attendu qu'il a ouï [dire] à des personnes de qualité d'Auvergne que le père dudit seigneur d'Escorailles cousin audit marquis avait des titres écrits et paraphés sur des écorces d'arbre ; il marque en même temps qu'on est occupé à chercher un titre de leur famille au Mont- Saint Michel qui prouve qu'un Raoul d'Escorailles a rapporté l'oriflamme de la terre sainte, promet d'en donner copie dès qu'il sera trouvé, et de donner de l'emploi dans son régiment au fils dudit seigneur d'Escorailles

¹ Cette pièce précieuse pour l'histoire du lignage et de la région appartient à un fonds d'archives privées.

Le contenu résumé de cette lettre - certainement fidèle si l'on se réfère à la qualité du rédacteur, assimilable à celle d'un tabellion - pose de multiples questions dont la première est celle de l'identité précise des personnes en cause.

Identité des correspondants

Après quelques recherches sommaires, il apparaît que le destinataire serait, selon toute vraisemblance, Charles d'Escorailles, baron d'Escorailles, seigneur d'Ally et de Chaussenac, fils de Jean d'Escorailles et de Madeleine Vigier de Prades, alors propriétaire du château de La Vigne où il a sa résidence habituelle. Né en 1639, Charles d'Escorailles, marié à Pleaux en 1672 avec Gabrielle de Pesteils est décédé autour de 1715. Il est l'auteur d'une très nombreuse descendance, dont Charlotte d'Escorailles (sa petite fille) qui apportera La Vigne en dot à Bertrand d'Humières, le père de Philippe d'Humières d'Escorailles, à l'origine de l'inventaire dont est extrait le document.

L'identification de l'expéditeur est plus ardue. A partir des indices contenus dans la lettre (un cousin marquis et militaire), une première possibilité consisterait à voir dans le correspondant du chatelain de La Vigne, son cousin éloigné Jean - Rigal de Scorailles (1618-1701), marquis de Roussilhe, seigneur de Montjou, baron de Croupières, seigneur de Saint Juéry, baron de Fontanges, mestre de camp² au régiment d'Espinchal et père de la célèbre Marie - *Angélique* de Scorailles (1661-1681), éphémère favorite du Roi - Soleil qui la fera duchesse de Fontanges, à la veille d'une mort prématurée. En effet Jean-Rigal de Scorailles porte bien le titre de marquis, cousin avec le chatelain de La Vigne et a fait une carrière honorable dans les armées du Roi, à la tête d'un régiment de cavalerie.



Jean Rigal de Scorailles

Une seconde possibilité serait d'attribuer la lettre à François- Philippe de Scorailles (1666-1724), dit le marquis de Scorailles, seigneur de la Barre, chevalier de Malte, chevalier de Saint Louis, colonel de dragons puis maréchal de camp des armées du Roi. Ce représentant de la branche bourguignonne de la famille, descend de Raymond IV de Scorailles, comptour de Saignes mort en 1399. Bien que rejeton d'une branche depuis longtemps détachée du tronc principal, François - Philippe répond bien aux trois critères retenus à savoir un cousinage avéré, même s'il est assez lointain, le titre de marquis et une brillante carrière militaire, y compris à la tête d'un régiment de cavalerie.

² Le grade de mestre de camp correspondait dans l'ancien régime à celui de colonel de cavalerie.

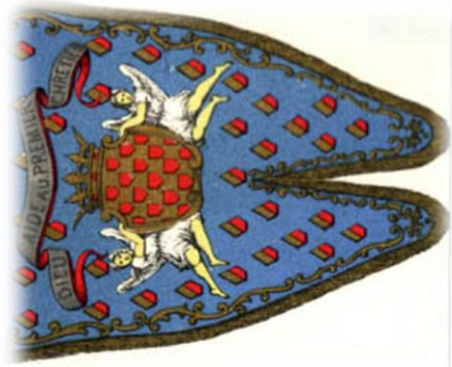


François - Philippe de Scorailles

Comment trancher entre ces deux personnages ?

Malgré une plus grande proximité apparente il ne semble pas que la première hypothèse résiste à l'examen. En effet Jean - Rigal de Scorailles, le père d'Angélique, ne porte pas le titre de marquis de Scorailles mais celui de marquis de Roussilhe ou Roussilles et son âge au moment de l'échange de correspondance (79 ans) n'est guère compatible avec l'exercice effectif d'un commandement à la tête d'un régiment. Deux objections qui tombent dans le cas de François – Philippe, âgé de 31 ans au moment de la correspondance, portant effectivement le titre de marquis de Scorailles et se trouvant à la tête du régiment de dragons de Paysac (ex

Gramont)³ depuis 1696, soit un an avant la date du le courrier en question. S'ajoute à ces considérations le fait que la manière dont l'auteur de la missive présente ses sources (« j'ai oui dire à des personnes de qualité d'Auvergne ») donne à penser qu'il ne réside pas lui-même dans cette province, ce qui est bien le cas de François - Philippe dont la famille est établie en Berry et en Bourgogne depuis le 15^e siècle. Plusieurs arguments militent donc en faveur de cette seconde hypothèse, arguments renforcés par la motivation supposée de la démarche contenue dans la lettre adressée au chatelain de La Vigne.



Etendard des Dragons de Paysac dont Ph. de Scorailles était colonel en 1697

Les motifs supposés de la démarche

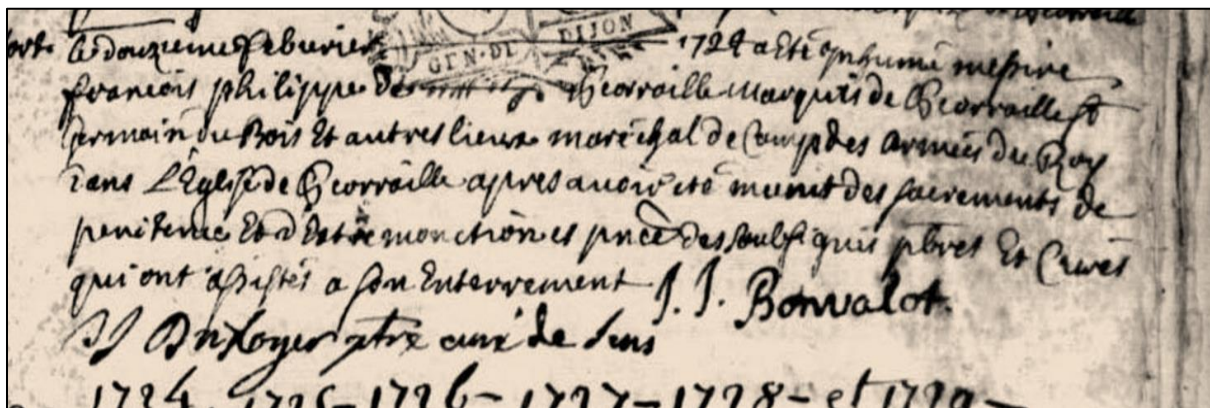
La démarche de François - Philippe de Scorailles (qui n'est pas la première puisqu' il remercie, *ad liminem*, son correspondant pour un premier envoi de quelques papiers de famille), vise manifestement à établir, grâce à de nouvelles pièces, l'ancienneté et la notoriété de la maison de Scorailles. Cette quête d'ancêtres avérés, anciens et marquants était courante à une époque où la jouissance de certains privilèges (fiscaux, accès à certains corps, droit de présentation à la cour etc.) dépendait de l'administration de preuves de noblesse et, plus généralement, de la position du lignage dans la hiérarchie aristocratique. Sur cette toile de

³ Le comte de Paysac avait acheté son régiment au marquis de Gramont-Follon et il lui donna son nom. Premier capitaine dans ce régiment, François-Philippe de Scorailles en devint le mestre de camp (colonel commandant) par commission du 12 mars 1696 et il le commanda à l'armée de la Meuse cette année-là et la suivante. Le régiment fut réformé en 1698 (voir Dangeau, VI, page 467), sans doute à la suite de la signature du traité de Ryswick en septembre 1697.

fond assez courante, on peut se demander quelles raisons plus précises poussaient le rejeton de la branche bourguignonne à s'adresser de façon plutôt pressante à son lointain parent, pour asseoir sa position dans le monde... Le contexte historique et familial permet d'avancer prudemment plusieurs explications à cet égard.

La première tient peut-être à la récente aventure galante de Marie – Angélique avec Louis XIV qui, malgré sa brièveté, avait conduit le monarque à manifester sa générosité à l'égard de sa famille proche ou lointaine, générosité due peut-être aussi à quelque remord lié à la fin tragique de la favorite. On en veut pour preuve la réponse faite par le Roi au duc de Noailles après l'annonce du décès de la duchesse de Fontanges : « Quoique j'attendisse, il y a longtemps, la nouvelle que vous m'avez mandée, elle n'a pas laissé de me surprendre et de me fâcher... Faites un compliment de ma part aux frères et sœurs, et les assurez que, dans les occasions, ils me trouveront toujours disposé à leur donner des marques de ma protection. »⁴ Certes, il n'est question ici que de fratrie mais on peut imaginer que la bonté royale s'étendait potentiellement à tous ceux qui, de près ou de loin, appartenaient à la famille.

Or François – Philippe ne manquait pas d'ambitions dont la réalisation supposait quelque soutien en haut lieu⁵. La première de ces ambitions était l'élévation au rang de marquisat de ses terres de Bourgogne ce qui fut fait par lettres patentes du roi du mois de juillet 1713, sous le titre de *marquisat de Bouhans*⁶. Mais ce premier succès ne satisfaisait pas entièrement le nouveau promu puisque l'année suivante, il allait demander - et obtenir - de la faveur royale que son titre de *marquis de Bouhans* fût changé en celui de *marquis de Scorailles*. Il est



Acte de décès de François – Philippe de Scorailles (1724)

loisible d'imaginer que les pièces d'archives glanées à La Vigne, ne furent pas complètement étrangères à cette transformation ! François - Philippe n'avait d'ailleurs pas attendu l'officialisation de son nouveau titre pour en user puisqu'on le trouve mentionné dans

⁴ Voir Georges Bordenove, *Louis XIV*, Pygmalion 1984, page 287.

⁵ Voir *le Dictionnaire de la noblesse* de F-A Aubert de La Chenaye - Desbois, tome VI page 75, à Paris chez Antoine Boudet (1773).

⁶ Le marquisat comprenait les seigneuries de Bouhans, Saint Germain du Bois, La Balme et le Grand Balosle.

plusieurs actes antérieurs sous le nom de François - Philippe *dit* le marquis de Scorailles. C'est dire combien il tenait à cette lointaine filiation...

C'est le même souci de mettre en avant le patronyme de Scorailles qui l'avait conduit après sa nomination comme brigadier de cavalerie, à lever par commission du 26 novembre 1705, un régiment de dragons sous le nom d' *Escorailles - dragons* qu'il commanda pendant la campagne de Savoie en 1706⁷. Après plusieurs autres commandements et une participation plus qu'honorable dans diverses campagnes, François - Philippe de Escorailles fut nommé maréchal de camp des armées du roi en 1711⁸ et il était sur le point d'être promu lieutenant général par le Régent lorsqu'il mourut en son château de La Balme le 12 février 1724.

De la petite à la grande histoire : l'affaire de l'oriflamme

La lettre extraite des archives de La Vigne, maintenant replacée dans son contexte, évoque deux points d'histoire dont l'intérêt dépasse la chronique familiale des Scorailles. Il s'agit d'abord de l'affirmation tirée de titres de famille prétendument déposés au Mont - Saint Michel, selon laquelle un Raoul d'Escorailles aurait rapporté l'oriflamme de la Terre sainte.



Versailles Salle des croisades

Que penser d'une telle assertion ? Un bref examen de la réalité des faits allégués permet d'apporter une réponse nuancée qui demanderait à être approfondie par des recherches ultérieures.

La participation de deux membres de la famille de Scorailles - Raoul et Guy - à la première croisade prêchée par Urbain et Pierre l'Hermite à Clermont (1096) est un fait généralement admis par tous les historiens qui se réfèrent à la tradition⁹ étayée par les preuves de cour¹⁰ produites par la famille. C'est ainsi qu'après la création en 1843, à l'initiative de Louis-Philippe, des célèbres salles des croisades du château de Versailles, une très sérieuse revue d'histoire, contemporaine de l'évènement, signale parmi les chevaliers croisés¹¹ un *Raoul seigneur d'Escorailles* ou

⁷ Le 24 février 1706, le marquis de Dangeau écrivait dans son journal : *Mr d'Escorailles brigadier de dragons et dont le régiment fut réformé à la paix a eu la permission d'en lever un nouveau*, X page 478 ; Voir aussi Histoire de la cavalerie française par Louis Susane.

⁸ L'équivalent de général de brigade.

⁹ Le fait est mentionné - sans toujours avancer ou citer des preuves tangibles - par la plupart des historiens locaux qui rappellent notamment le don fait par les deux frères (Guido et Radulphus) à l'évêque de Clermont avant leur départ. Certains auteurs avancent la date de 1105 pour leur retour, sans donner d'explication à la longueur de ce séjour en Terre sainte.

¹⁰ Les Honneurs de la Cour (présentation, admission aux carrosses du Roi etc.) étaient destinés à honorer l'ancienne noblesse Cette distinction était en principe réservée aux familles capables de prouver une filiation noble depuis 1400, sur la base de « *preuves de cour* » soumises aux généalogiste du roi.

¹¹ Voir *L'annuaire historique pour l'année 1845* publié par la Société pour l'histoire de France , 9^e année pages 152 et 153 Renouard Paris.

Scorailles, en Bourgogne (sic) et son frère Guy qui prirent part à la première croisade, comme le rapportent les preuves de cour de la maison. Cette référence à la Bourgogne¹² laisse entendre que les descendants de Guy et Raoul qui veillèrent à ce que leurs noms figurassent dans la salle des croisades, étaient bien des représentants de la branche bourguignonne de la famille, celle-là même qui, en la personne de François - Philippe de Scorailles, s'intéressait déjà à ses lointains aïeux, un siècle et demi plus tôt. On peut donc émettre prudemment l'hypothèse que les fameux documents provenant du Mont - Saint - Michel, cités dans la lettre conservée aux archives de La Vigne, ont pu être utilisés pour appuyer les prétentions de la famille. La circonspection reste cependant de mise car l'authenticité des *preuves de cour* reste sujette à caution en raison des erreurs – ou des falsifications - commises, soit au moment de leur présentation initiale aux généalogistes du Roi dans le courant du 18^e¹³, soit lors de l'établissement de la liste des heureux élus des salles versaillaises. On rapporte à cet égard qu'un habile faussaire du nom de Courtois, avait fourni aux familles à court de preuves, de nombreux faux confectionnés à partir de chartes authentiques, prouvant la participation de leurs ancêtres aux croisades...



Le Mont Saint - Michel

Il existe toutefois de bonnes raisons de penser que les Scorailles n'eurent pas à user de tels procédés. En effet l'antiquité de la race, une première série d'archives fournies par le châtelain de La Vigne à son lointain cousin, la tradition relative aux reliques de Saint - Côme et Saint- Damien ramenées de Terre Sainte par les deux frères et d'autres faits parfaitement prouvés, plaident en faveur de leur participation effective à la première croisade, jamais mise en doute. Par ailleurs, la référence au Mont - Saint - Michel, pour curieuse qu'elle paraisse, vient conforter cette thèse puisqu'elle évoque, selon toute vraisemblance, la précieuse collection de manuscrits détenue par l'abbaye depuis le 10^e siècle. Or si parmi les quelques 300 manuscrits¹⁴ en possession des Bénédictins, beaucoup concernaient les Ecritures et la théologie, d'autres relevaient des sciences profanes, qu'il s'agisse des arts libéraux ou de très anciennes chroniques relatives à l'histoire de France ou à l'histoire de la noblesse d'extraction dont la geste se confond avec celle du Royaume ... Comme c'est le cas des Scorailles.

Cette conjecture est d'autant plus plausible que, dans les années précédant la lettre de François - Philippe à son cousin d'Auvergne, des moines de la congrégation de Saint Maur, appelés au Mont - Saint - Michel, avaient entrepris de réorganiser la bibliothèque abbatiale et

¹² Mention qui disparaîtra dans les listes postérieures.

¹³ Notamment les Chérin père et fils.

¹⁴ Les 199 manuscrits qui subsistent de cette exceptionnelle collection sont conservés aujourd'hui dans la bibliothèque municipale d'Avranches.

de classer les antiques manuscrits en apposant sur la première page intérieure de chaque volume le célèbre ex-libris *Ex monasterio sancti Michaelis in periculo maris* (Du monastère de Saint-Michel-au-péril-de-la-mer) et il est loisible d'imaginer que ce soit à l'occasion de ce récolement que l'histoire de Raoul de Scorailles et de l'oriflamme ait retenu l'attention...

Voilà donc une série d'hypothèses raisonnablement articulées, susceptibles de clarifier, du moins provisoirement, la raison d'être de cette curieuse correspondance... C'est compter sans les rigueurs de la chronologie laquelle nous apprend que l'oriflamme est apparu pour la première fois en 1124, lorsque Louis le Gros, menacé par l'empereur d'Allemagne Henri V, s'était rendu, sur le conseil de Suger, à l'abbaye de Saint Denis pour lever l'étendard du comté du Vexin ou de saint Denis dont la réputation d'intercesseur et de protecteur du Royaume était bien établie. Cette date de 1124, soit bien après la fin de la première croisade (1098), semble donc exclure toute possibilité pour Raoul de Scorailles d'avoir ramené de Terre sainte un objet qui n'avait pas vocation à s'y trouver, faute d'avoir acquis le statut



Saint Denis l'oriflamme

justifiant sa présence à la tête de l'armée ! A cela s'ajoute que l'oriflamme eût- il existé, sa présence en Terre sainte n'avait pas lieu d'être puisque l'armée des croisés n'était pas commandée par le roi mais par les barons, sous l'autorité d'Adhémar de Monteil, légat du Pape. Ce n'est qu'à la veille de la deuxième (1147) et de la troisième croisade (1190) que Louis VIII puis Philippe - Auguste, se rendront à Saint Denis pour lever l'oriflamme...

Ce constat jette naturellement la suspicion sur les dires du marquis de Scorailles. A sa décharge il est juste de relever qu'il ne fait que signaler une recherche en cours sur la foi d'informations qui lui ont été communiquées. C'est donc au niveau de l'informateur que se situe peut-être la confusion : confusion sur les personnes, sur les dates ou sur la nature de l'objet rapporté de Terre sainte ? Seule la consultation des archives du Mont- Saint-Michel (à supposer que la pièce en question n'ait pas disparu¹⁵) ou la vérification des *preuves de cour*, en principe conservées à la Bibliothèque Nationale, permettraient d'éclaircir ce mystère.

Ecorce et papyrus...

La seconde information contenue dans la lettre du marquis à son parent, touche à la présence hypothétique dans les archives de La Vigne de *titres écrits et paraphés sur des écorces d'arbre, si l'on en croit des personnes de qualité d'Auvergne*. Affirmation qui ne laisse pas de surprendre de prime abord mais qui, à l'examen, pourrait ouvrir de nouvelles perspectives sur la *préhistoire* de la maison de Scorailles.

¹⁵ Un tiers des manuscrits d'origine ont disparu.

La première question qui vient à l'esprit est celle du sens à donner au terme *écorce* dans ce contexte. Pris au pied de la lettre, l'emploi d' écorces d'arbre comme support d'écriture, n'a jamais été signalé dans nos contrées et, à notre connaissance, ni l'histoire locale, ni l'histoire nationale n'ont retenu la moindre trace d'une telle pratique. A noter qu'il n'en est pas de même en Russie par exemple où l'on a découvert au milieu du siècle dernier, notamment dans la ville de Novgorod, quantité de documents remontant au Moyen Âge écrits sur des écorces de bouleau (*gramota* en russe) . Mais cette technique originale, utilisée notamment dans les relations entre marchands fréquentant les célèbres foires de Novgorod, ne s'est jamais étendue au reste de l'Europe. Cette hypothèse étant écartée, à quoi pourraient donc faire allusion *les gens de qualité d'Auvergne* lorsqu'ils rapportent que les archives du château de La Vigne abriteraient *des titres écrits et paraphés sur des écorces d'arbre* ? Pour tenter de donner un sens à ce propos pour le moins curieux, il importe probablement de ne pas prendre le mot *écorce* au pied de la lettre mais d'y voir plutôt la référence vague à une matière de nature apparemment ligneuse dont la texture rappellerait plus ou moins celle d'une écorce. Si l'on accepte cette interprétation, alors le support sur lequel auraient été écrits les anciens titres de la maison de Scorailles pourrait être le papyrus¹⁶...

Il faut bien admettre que la présence de papyrus en Auvergne ne va pas non plus de soi ! Mais une brève recherche permet de nuancer ce scepticisme puisque l'histoire officielle – notamment la diplomatique et la paléographie¹⁷ - nous enseignent que la papyrus a bien été employé dans la chancellerie des rois mérovingiens jusqu'à la fin du VII^e siècle et qu'il était aussi en usage pour la confection d'actes privés. Les auteurs relèvent même que certains actes privés ont encore été écrits sur des papyrus jusqu'à la fin du VIII^e siècle voire du IX^e siècle, époque à laquelle on a souvent utilisé le verso vierge de chartes mérovingiennes écrites sur des papyrus, aux fins de confectionner des actes privés. En réalité, le passage du papyrus au parchemin (plus résistant mais beaucoup plus onéreux), avant la production en masse du papier, s'explique, non par une désaffection pour ce support particulier, mais simplement par le fait que l'approvisionnement en provenance d'Égypte s'était tari en raison de l'insécurité régnant en Méditerranée, à la suite des invasions arabes.

Ce nouvel éclairage sur les archives du château de La Vigne est naturellement à rapprocher des événements qui se déroulèrent en ces mêmes lieux, à l'automne de l'an 767, avec la prise par Pépin le Bref de l'enceinte fortifiée de Scorailles, sur Waïffre le duc d'Aquitaine¹⁸. Cet épisode bien documenté, prouve l'importance politique et stratégique de ce site exceptionnel qui verra s'installer ensuite dès le 9^e siècle (et peut-être même avant) la race des Scorailles

¹⁶ Le papyrus est une plante qui pousse dans la vallée du Nil. Les fibres composant sa tige, tissées, collées, pressées et polies sont découpées en feuilles ou en rouleaux qui servent de support pour l'écriture. Alexandrie était de tout temps et jusqu'à la fin du Moyen âge, le grand centre de production du papyrus pour l'ensemble du bassin méditerranéen.

¹⁷ Voir Henri Pirenne *Le commerce du papyrus dans la Gaule mérovingienne*, Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres Année 1928 pp 178-191.

¹⁸ Voir RAXC n° 3, pages 22-27.

dont l'antiquité est prouvée, entre autres, par le titre de *comptour* qu'ils revendiquèrent longtemps.



Papyrus mérovingien du VIIe siècle

Au regard de ce rapprochement, la question que posent les « *papyrus* de La Vigne » - si leur existence venait à être confirmée de manière certaine - est celle de savoir s'ils ne recélaient pas des éléments de preuves - ou à tout le moins de précieux indices – qui permettraient de reconstituer le *chainon manquant* entre les temps mérovingiens et l'installation du lignage éponyme au château de Scorailles, puis au château de La Vigne.

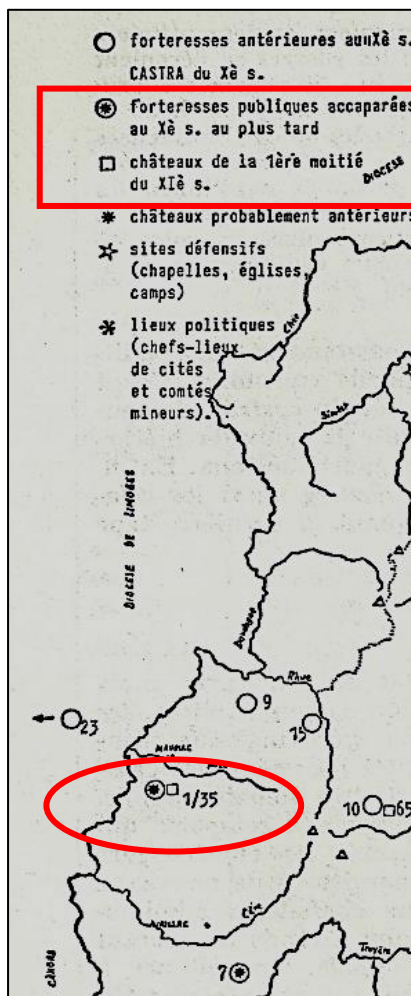
Cette période troublée de notre histoire nationale (VIIIe – Xe siècles) reste encore obscure faute de documentation suffisante. Pour faire simple, on retiendra qu'après les campagnes de Pépin le bref, les Capétiens descendants de Charlemagne (Louis le Pieux, Charles le Chauve, Eudes etc.) eurent beaucoup de mal à s'imposer aux chefs aquitains défaits, mais toujours animés d'un esprit récurrent de rébellion. Pendant deux siècles va s'instaurer un jeu d'influences compliqué entre le nouveau pouvoir royal, l'ancienne aristocratie impériale d'origine franque (*Reicharistokratie*), les princes territoriaux, notamment en Auvergne les Guilhémides¹⁹, et l'aristocratie locale montante.

Ces luttes incessantes aux péripéties et rebondissements multiples, allaient déboucher autour de l'an Mil sur un changement de structure radicale dans l'organisation de la société avec la mise en place progressive de la seigneurie et l'instauration de liens de fidélité de personne à personne qui seront à la base du système féodal. Cette révolution sera aussi caractérisée par ce qu'on a appelé *l'enchâtellement* c'est-à-dire le passage des forteresses publiques, les antiques *oppida* de l'époque gallo-romaine ou mérovingienne aux premiers châteaux forts « privés » (*castrum*). Comme l'écrit Christian Lauranson-Rosaz dans son ouvrage de référence sur l'Auvergne du VIIIe Siècle au IXe siècle²⁰ : «... Au Xe siècle

¹⁹ Descendants de Saint - Guillaume de Gellone, qui bien que d'origine aquitaine, furent investis par les Francs du titre de comte d'Auvergne au IXe siècle.

²⁰ Christian Lauranson-Rosaz *l'Auvergne du VIIIe Siècle au IXe siècle*, Les cahiers de la Haute -Loire, Le Puy en Velay, 1987.

apparaissent de nouveaux bâtiments qui prennent le relais des anciens chefs-lieux administratifs carolingiens en même temps que certains Grands accaparent le domaine public en reprenant en main les *oppida*. On voit, peu à peu, l'Auvergne se couvrir de ces châteaux qui seront le centre de ce nouvel espace social que constitue la seigneurie... Dans cette floraison de forteresses qui caractérise la fin du Xe siècle, ce sont tout d'abord les noms des forteresses publiques (anciens *oppida*) qui apparaissent, investies par les grands lignages aristocratiques locaux qui leur empruntent parfois leur patronyme féodal... A partir du XIe siècle la densité castrale s'élève et comme par hasard, les nouvelles mottes ou châteaux surgissent dans la périphérie des centres pionniers que sont les *oppida* récupérés.»



Cette description du phénomène de *l'enchâtellement* correspond point pour point à l'histoire de Scorailles, siège initial d'un oppidum *public*²¹ auquel succèdera, dans le voisinage immédiat, un château fort médiéval, délaissé lui-même au début du 16^e pour un logis plus confortable dénommé *La Vigne*. Continuité spatiale donc mais aussi continuité patronymique puisque l'antique nom du lieu deviendra celui de la famille qui fera construire le château féodal primitif puis la seconde demeure que l'on peut encore voir aujourd'hui. Cette succession de bâtiments sur le même site aux mains d'une même famille sans aucune solution de continuité, est un argument non négligeable en faveur la présence possible de papyrus mérovingiens ou carolingiens dans les archives de La Vigne. En effet il est loisible d'imaginer que les premiers représentants du lignage des Scorailles aient exercé des responsabilités au service des Carolingiens justifiant la présence d'anciennes chartes sur papyrus, transférées ensuite dans les demeures successives qu'ils occupèrent sur le même site.

Cette conjecture est parfaitement illustrée par une carte extraite de l'ouvrage de Christian Lauranson - Rosaz (*opus* cité page 370) où l'on distingue à l'emplacement de Scorailles, deux pictogrammes contigus dont l'un se réfère à une forteresse « publique » d'avant l'an Mil et l'autre à un château médiéval du 10^e ou du début du 11^e siècle, avec toute possibilité de faire transiter des archives de l'un à l'autre... Puis à La Vigne.

Jacques Keller-Noellet

²¹ Au sens où l'entend Christian Lauranson-Rosaz.